

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS
Tél : 01 55 65 04 00
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web : <http://www.codinf.fr>




**ASSISES ET PRIX
DES DÉLAIS DE PAIEMENT
2019**
MERCREDI 12 JUIN
siège du MEDEF - 55 avenue Bosquet 75007 Paris

**MERCREDI 12 JUIN
DE 8H30 À 12H30**

Les entreprises et organismes professionnels sont conviés à la 6^e édition des Assises et Prix des délais de paiement qui rassemblera chefs d'entreprises, économistes, personnalités du monde politique et grands décideurs. Une matinée pour apporter des réponses pragmatiques et favoriser les bonnes pratiques en matière de respect de délais de paiement.

Dès à présent, vous pouvez :



Candidater aux prix «entreprises»



Vous inscrire à l'évènement

GUIDE DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PÉNALITÉS LOGISTIQUES

Les pénalités logistiques ont explosé ces dernières années et pèsent lourdement sur certaines entreprises, notamment les TPE et PME. La CEPC, qui n'avait pas publié de recommandation depuis 2011, propose un ensemble de bonnes pratiques afin de limiter les dérives et contribuer à apaiser les relations entre producteurs et distributeurs

[Recommandation CEPC n° 19-1](#)

2 000 ENTREPRISES ET ACTEURS PUBLICS ENGAGÉS DANS L'ACHAT RESPONSABLE

Le 21 février, le maire de Clamart a signé la charte Relations Fournisseurs Responsables. La mairie de Clamart est le 2 000^e organisme signataire de cette charte, s'engageant dans la démarche d'adoption de pratiques responsables vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.

En s'engageant à respecter les 10 engagements pour des achats responsables, les signataires se lancent dans une démarche vertueuse. Il s'agit de construire ou de maintenir des écosystèmes intelligents et équilibrés où l'acheteur public et ses fournisseurs sont de véritables partenaires. Ces 10 engagements sont autant d'objectifs réalisables et les signataires en tirent des conséquences positives très rapidement car ils font ensuite partie d'un mouvement solidaire et moderne qui soutient l'économie locale et nationale.

[Liste des signataires](#)

DGCCRF - RÉSULTATS DES ACTIONS MENÉES EN 2018

Hormis les contrôles relatifs au respect des délais de paiement, l'organisme public a présenté les résultats de ses actions :

ASSIGNATION DU GROUPE E. LECLERC

De 2015 à 2017, la DGCCRF a mené une enquête sur les demandes de remises présentes dans les conventions conclues entre la SC GALEC, centrale d'achat du groupe E. Leclerc, et ses fournisseurs. Cette enquête a démontré que la SC GALEC imposait chaque année à certains fournisseurs de produits de marques nationales une remise, généralement de 10 %, sur tous les produits que ces fournisseurs référençaient également l'année précédente auprès d'une enseigne de « hard discount » concurrente. Cette demande de remise additionnelle était exigée sans aucune contrepartie commerciale, ce qui est contraire aux dispositions de l'article L.442-6 du Code de commerce. La DGCCRF a assigné la SC GALEC au nom du ministre de l'Economie le 28 février 2018., qui a demandé au tribunal de commerce de Paris la nullité de ces remises, la cessation de cette pratique, la condamnation de GALEC à une amende civile de 25 M€, ainsi que la restitution aux fournisseurs des sommes indument perçues à hauteur de 83 M€.

ENTENTE SUR LES PRIX DANS LE SECTEUR DE L'ÉLECTROMÉNAGER

À la suite d'indices et d'éléments transmis par la DGCCRF, l'Autorité de la concurrence a sanctionné six fabricants d'électroménager, parmi les principaux en France [BSH, Candy Hoover, Electrolux, Indesit, Whirlpool et Eberhardt Frères (distributeur de la marque Liebherr)], pour s'être concertés sur les hausses des prix de vente conseillés (entente horizontale et pour s'être mis d'accord sur une modification des conditions commerciales appliquées aux cuisinistes pour les modèles d'exposition).

Les entreprises en cause n'ont pas contesté les faits ce qui a permis une procédure de transaction. La sanction s'élève au total à 189 M€.

RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
306 000 €	CGI FRANCE	70204275500109	01/04/2019
220 000 €	ORANGE CONNECTIVITY AND WORKSPACE SERVICE	40819361300200	14/03/2019
155 000 €	COMPTOIR DES COTONNIERS	72080277601154	25/03/2019
140 000 €	FLOWBIRD (anciennement PARKEON)	44471927200296	15/03/2019
110 000 €	SAS RICHARDSON	05480095800016	12/03/2019
92 000 €	NXP SEMI CONDUCTORS FRANCE	50453874500077	01/04/2019
80 000 €	CLEAR CHANNEL	57205033402006	25/03/2019
75 100 €	REED MIDEM	66200355700094	15/03/2019
66 000 €	TRANSPORTS INTERNATIONAUX KLEYLING	77574584700043	07/03/2019
61 000 €	GRAS SAVOYE	31124863700804	01/04/2019
58 000 €	TRANSPORTS CORSI-FIT	31647476600029	12/03/2019
33 000 €	SASU AXIANE MEUNERIE	80889274900108	13/03/2019
16 500 €	IREM FRANCE	47940520100027	12/03/2019
8 000 €	SARL ITAS MEDITERRANEE	48204624000032	12/03/2019
7 000 €	VENDEE CONCEPT	38245405600013	13/03/2019
6 000 €	HÔTEL RESTAURANT DANCING ADAM ET MEYER	67618002900016	11/03/2019
3 000 €	CAPIMHO BARENTIN	53165093500038	13/03/2019
2 500 €	CAPEXRE MEUNG	44356032100020	13/03/2019
2 500 €	SAS FGPOPI	82521035400015	13/03/2019
2 000 €	CAPEXRE BLOIS	81787752500011	13/03/2019

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS

- Webinars CODINF ELLISPHERE les 14 et 28 mars dont un spécial pour les adhérents CIFL (Comité Interprofessionnel des Fournisseurs de Laboratoire) le 14 mars
- Prochains webinars les 11 et 30 avril prochains
- Prochain webinar CODINF ELLISPHERE Spécial adhérents CIFL (Comité Interprofessionnel des Fournisseurs de Laboratoire) le 18 avril prochain

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Comité d'attribution du label « Relations fournisseurs et achats responsables », de la Médiation des entreprises et du Conseil national des achats, les 6 et 20 mars
- Congrès DLR (Distribution, Location et Réparation de matériel de B-TP) à Nancy les 21 et 22 mars
- Convention UNCGFL (Union Nationale des Commerçants en Gros en Fruits et Légumes) à Saint Pétersbourg du 22 au 25 mars
- Forum Labo le 27 mars